La déchèterie mode d'emploi

Les D3E

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ne sont plus collectés lors des collectes des encombrants. En effet pour une bonne valorisation, ces produits ne doivent pas être trop endommagés lors de leurs transferts. Il convient donc de les emmener à la déchèterie de Virelade pour les déposer dans les bacs prévus à cet effet.

La déchèterie de Virelade est ouverte :

1. Du lundi au vendredi de 13 heures à 18 heures
2. Le samedi de 8 heures 30 à 18 heures
3. Le dimanche de 8 heures 30 à 13 heures

Les équipements électriques et électroniques génèrent un volume grandissant de déchets ménagers. Ils sont déclinés en quatre grandes familles

1. Les écrans :

Télévisions, radios, téléphones…

2. Le gros électroménager froid :

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, caves à vins, autres appareils de froid…

3. Le gros électroménager :

lave-linge, sèche-linge, essoreuses, lave-vaisselle, cuisinières, fours, micro-ondes, plaques de cuissons, radiateurs électriques, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, purificateurs, déshumidificateurs, cheminées électriques…

4. Les petits appareils en mélanges :

- Petit électroménager : aspirateurs, robots, grille-pain, balances électriques…
- Informatique/téléphonie : ordinateurs, claviers, souris, imprimantes, scanners, fax, modem, téléphones fixes et mobiles, graveurs, calculatrices…
- Outils de bricolages et de jardinages : perceuses, scies circulaires, ponceuses, machines à coudre, taille-haies…
- Jouets/loisirs : jouets électriques, consoles de jeux, lampes torches,…

Les déchets ménagers spéciaux

Les déchets ménagers spéciaux : acides, soude, ammoniaque, peintures, vernis, cires, colles, mastics, cosmétiques, solvants, comburants, produits phytosanitaires, aérosols, liquide de refroidissement, filtres à huiles… doivent également faire l'objet d'un apport volontaire à la déchèterie

Les déchets électroniques et les déchets ménagers spéciaux sont susceptibles de nuire à l'environnement s'ils ne sont pas dépollués et détruits dans de bonnes conditions.

Une carte d'accès est maintenant indispensable pour aller déposer des déchets à Virelade. Cette carte est délivrée sur la présentation d'un justificatif de domicile lors d'un premier passage à la déchèterie.

Pour de plus amples renseignements : 0 800 132 232